

N° 61/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 décembre 2024

**OBJET : Délibération pour la signature de la convention entre l'EPCI et la commune pour la mise à disposition du service Déclaloc**

Le vingt-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 18 décembre 2024

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain.

**EXCUSÉS** : HELSEN Véronique (procuration à GIRAUD Sylvie) ; PRAT Denis (procuration à ACHIN Richard)

**ABSENT** : AUBERT Sylvain ; CATELAN Richard

La communauté de communes de Champsaur-Valgaudemar, sous convention avec l'ADDET 05 dans le cadre d'un programme d'optimisation de la taxe de séjour dans les Hautes Alpes, propose aux communes qui le souhaitent la mise à disposition gracieuse de l'outil DECLALOC.

La CCCV met gracieusement à disposition de la collectivité bénéficiaire un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée.

La CCCV a sélectionné la société Nouveaux Territoires et sa solution DECLALOC permettant d'obtenir en ligne :

- Le Cerfa de déclaration des meublés de tourisme
- Le Cerfa de déclaration des chambres d'hôtes
- La déclaration Loi pour une République numérique est l'obtention d'un numéro d'enregistrement à 13 chiffres obligatoirement affichés par les plateformes de location en ligne

La Convention a pour objet de définir les principes outils de collaboration et moyens financiers entre les parties dans le cadre de la mise à disposition de l'outil DECLALOC.

**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention entre l'EPCI et la commune pour la mise à disposition du service Déclaloc

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

